

# *Critères d'indépendance des avocats*

Le 25 mars 2005

## **Question orale à Madame la Vice-Premier Ministre et Ministre de la justice, Madame Onkelinx**

L'hebdomadaire Knak daté du 23 mars, abondamment relayé par la presse écrite francophone (Le Soir, La Dernière Heure), s'interroge sur le choix systématique du cabinet d'avocats Uyttendaele pour la défense de divers organismes publics et d'instances officielles.

Il intervient également dans nombre d'affaires directement liées au Parti socialiste. Un exemple : Maître Uyttendaele est intervenu comme conseil personnel d'Elio di Rupo pour solliciter une copie du dossier ouvert à charge du Docteur Féret par le Parquet de Bruxelles. Il a d'ailleurs obtenu cette autorisation sans être partie civile, et durant une période de campagne électorale (législatives de 2003) qui opposait di Rupo et Féret dans le même arrondissement.

Au regard de ces éléments inquiétants, pouvez-vous nous dire sur base de quels critères vos services évaluent l'indépendance requise dans le chef de tout avocat par rapport à ses clients ? Comment le choix des avocats de différents ministères est-il effectué ? Est-il sain qu'en démocratie, un proche du Ministre de la Justice soit systématiquement avocat d'instances officielles telles que la Région wallonne, la Communauté française, ou le Forem ? Le principe de délicatesse n'est-il pas écorné ?